

COMITE DEDIE - VIADUC DE POUSSAN

SEANCE #5

LUNDI 18 MAI 2026 - SETE AGGLOPOLE - 14H00 / 15H30
COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Participant.es et participants

- **Rachel Baurin**, DGS, Ville de Poussan
- **Imène Bötsch**, Chargée de mission, Cabinet du Président, Sète Agglopoles Méditerranée
- **David Canato**, Responsable du Pôle Urbanisme et Technique, Ville de Gigan
- **Yoan Cassar**, DREAL Occitanie
- **Vanessa Clement**, DREAL Occitanie, direction transports
- **Marc Demulsant**, Directeur de projet lignes à grande vitesse, Préfecture Occitanie
- **Loïc Linares**, Président, Sète Agglopoles Méditerranée, Président du Comité dédié Viaduc de Poussan
- **Carole Lopez**, Présidente, Association ALT
- **Stéphane Lubrano**, Directeur de la mission Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan, SNCF Réseau
- **Pascal Pinet**, Directeur, Société de financement de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (SLNMP)
- **Christian Ruis**, Maire, Balaruc-le-Vieux
- **Florence Sanchez**, Maire, Ville de Poussan
- **Eric Vandeputte**, Direction des mobilités et des transports, Sète Agglopoles Méditerranée
- **Animation** : Estelle Brasseur-Brisset & Hugo Martin, Sennse

1. INTRODUCTION

Estelle Brasseur-Brisset ouvre la réunion et remercie les participants de leur présence.
Un tour de table est ensuite réalisé afin de permettre à chaque participant de se présenter.
Elle passe ensuite la parole à Loïc Linares pour le mot d'accueil.

Loïc Linares remercie chacune et chacun pour leur présence et rappelle que les dernières sessions ont permis d'avancer sur les recommandations du Comité dédié qui seront transmises au COPIL. Il détaille également le calendrier du projet et notamment le lancement de l'appel d'offres en septembre dans lequel les travaux du Comité et de l'Atelier citoyen seront intégrés. Ces éléments permettront la création d'un viaduc qui respecte les sensibilités du territoire.

Estelle Brasseur-Brisset rappelle qu'un.e secrétaire de séance est désigné.e à chaque réunion du Comité dédié pour valider le compte-rendu des échanges.

Imène Bötsch se propose pour assurer le secrétariat de séance.

Estelle Brasseur-Brisset détaille l'animation prévue pour la session du jour. Elle explique que le travail se fera autour d'un tableau visant à enrichir les propositions citoyennes sur les trois

dernières thématiques issues des travaux de l'atelier citoyen : chantier, projet de territoire et association du public au choix final.

2. ENRICHISSEMENT DES PROPOSITIONS CITOYENNES

Le travail est lancé en balayant toutes les propositions de l'Atelier Citoyen, thématique par thématique, via un tableau d'analyse projeté et annoté en direct en séance. En annexe, l'ensemble des propositions discutées en séance sont disponibles.

THEMATIQUE « CHANTIER »

Proposition de l'Atelier Citoyen : La gestion des circulations pendant le chantier constitue un point d'attention prioritaire pour l'Atelier Citoyen, notamment sur certains points névralgiques déjà congestionnés au quotidien : l'entrée de l'autoroute et l'entrée de la commune (avenue de Sète et entrée/sortie de la zone d'activité des Clachs).

Florence Sanchez indique que c'est un point de vigilance, l'entrée de la zone des Clachs étant déjà identifiée comme accidentogène. Il est indiqué qu'une attention particulière devra être portée à l'organisation des travaux et aux conditions de circulation sur ce secteur.

Proposition de l'Atelier Citoyen : Afin de limiter les nuisances des travaux, les citoyens préconisent une organisation de chantier basée sur la préfabrication du viaduc à proximité de l'ouvrage.

Loïc Linares indique que cela dépendra du choix technique qui sera fait.

Pascal Pinet précise qu'une technique de fabrication sur place n'est pas nécessairement moins impactante qu'une fabrication réalisée ailleurs. Il propose plutôt de reformuler cette proposition autour d'un objectif global visant à limiter les impacts du chantier.

Stéphane Lubrano ajoute que cela peut constituer l'un des critères sur lesquels les architectes devront expliquer et justifier les impacts de leur projet sur le chantier.

Loïc Linares souhaite que cela soit ajouté dans les critères de notation et notamment la durée du chantier.

Propositions de l'Atelier Citoyen : voir l'ensemble des propositions liées aux informations travaux sur la présentation jointe

Stéphane Lubrano indique que cela fait partie des missions qui seront adressées par le titulaire du marché.

Marc Demulsant ajoute que, sur un projet similaire, il avait été proposé une forme de « météo de chantier » afin de donner de la visibilité sur le bruit et les impacts prévus pour la semaine à venir.

Florence Sanchez souligne que ces informations seront particulièrement importantes pour les entreprises présentes dans la zone d'activités économiques.

Stéphane Lubrano précise que les nuisances liées à un viaduc sont généralement moins importantes que celles d'un chantier sur remblais, mais estime néanmoins que la communication reste indispensable.

Loïc Linares demande si les grandes entreprises intervenant sur ce type de chantier ont l'habitude d'entretenir une relation avec les habitants et de diffuser une information fluide tout au long des travaux.

Stéphane Lubrano répond que les entreprises intervenant sur de grands chantiers sont habituées à ce type de démarche et que cela constituera un point important du cahier des charges de l'appel d'offres. Il ajoute que certaines agences de communication sont spécialisées dans la gestion de l'information en phase chantier. Il précise toutefois que tout dépendra du niveau d'exigence fixé par le maître d'ouvrage, qui devra être particulièrement élevé sur les secteurs sensibles ou proches des zones urbanisées.

Loïc Linares souhaite enfin qu'une gestion spécifique de la communication autour du chantier du viaduc soit mise en place à destination des habitants.

Yoan Cassar demande si des outils spécifiques de communication sont prévus, comme des time-lapse du chantier.

Stéphane Lubrano indique qu'au-delà de la communication liée aux nuisances du chantier, une communication positive sera également mise en place afin de valoriser la réalisation de l'ouvrage et les méthodes employées.

Pascal Pinet souhaite que cette dimension de communication positive soit intégrée dans les objectifs donnés aux candidats.

THEMATIQUE « PROJET DE TERRITOIRE »

Proposition de l'Atelier Citoyen : les participantes et participants attendent des collectivités locales qu'elles soient porteuses de projets pour le territoire du bassin de Thau, afin que celui-ci puisse bénéficier de crédits du fonds de solidarité territoriale qui sera mis en place pour le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

Loïc Linares indique que ce sujet est déjà en cours de travail dans le cadre de l'atelier Issanka, notamment afin d'intégrer un lien entre le viaduc et l'ensemble du territoire. Il ajoute qu'un travail complémentaire doit également être mené sur le fonds de compensation agricole, avec l'intégration des enjeux liés à la conchyliculture.

Proposition de l'Atelier Citoyen : il est souhaité également que des appels à projets soient lancés auprès des associations locales afin de définir les usages à développer au pied du viaduc.

Pascal Pinet rappelle qu'à la précédente réunion, un point de vigilance avait été souligné sur la gestion des espaces créés. Une aide au démarrage est parfois utile pour lancer la dynamique.

Florence Sanchez souligne qu'une gestion de ces projets devra être organisée, notamment avec l'appui éventuel des agents communaux. Elle estime que de nombreux projets peuvent être envisagés, mais que leur gestion doit être pensée dès maintenant.

Stéphane Lubrano précise que le terrain restera propriété de SNCF Réseau. Il indique que des occupations temporaires de l'espace public pourront donc être mises en place avec des associations, via des conventions. Il ajoute qu'un soutien financier initial pourrait éventuellement être apporté via le fonds de solidarité territoriale, tandis que la gestion quotidienne pourrait ensuite fonctionner sans subventions.

Pascal Pinet rappelle que la ligne nouvelle constitue un investissement. Il indique qu'une aide au démarrage de certains projets peut être envisageable, mais qu'un soutien financier dans la durée ne pourra pas être assuré, contrairement à certaines mesures et compensations environnementales.

Yoan Cassar demande s'il est possible d'empêcher que le viaduc soit tagué et, le cas échéant, comment il pourrait être remis en état.

Stéphane Lubrano répond qu'il existe des traitements techniques permettant de limiter les tags. Il précise notamment que le tablier sera difficilement accessible et que ces questions peuvent être anticipées dès la conception de l'ouvrage.

Marc Demulsant ajoute que l'occupation des espaces situés au pied des piles pourrait également contribuer à limiter ce type de dégradations.

Carole Lopez indique que, malgré son désaccord avec le projet de viaduc, il existe dans la région de très bons artistes de street art ainsi que des associations pouvant réaliser des fresques. Selon elle, cela peut constituer un bon moyen d'éviter les tags sauvages, les artistes ayant tendance à respecter les œuvres existantes.

Florence Sanchez demande s'il serait possible de prévoir des éléments décoratifs. Elle évoque notamment l'entrée de Poussan au niveau du pont de l'autoroute, où une demande similaire avait été adressée à Vinci mais refusée pour des raisons techniques et de sécurité.

Stéphane Lubrano indique qu'il faut garantir les interventions techniques de maintenance, mais que des solutions peuvent être envisagées afin de décorer l'ouvrage sans gêner son entretien futur.

Loïc Linares estime enfin qu'il sera probablement impossible d'empêcher totalement les tags, mais qu'il est préférable d'être proactif en proposant des aménagements ou des réalisations esthétiques qui permettraient à la fois d'embellir le viaduc et de limiter les tags sauvages.

3. ASSOCIATION DU PUBLIC AU CHOIX FINAL

Pour le traitement de cette thématique, il est présenté aux membres du Comité dédié les demandes de l'Atelier citoyen et les préconisations de SNCF Réseau inscrites à ce jour dans le cahier des charges du marché de conception-réalisation, en cours de finalisation.

#1 Les livrables à fournir par les candidats

Recommandations de l'Atelier Citoyen	Propositions finales SNCF Réseau
<p>Ils préconisent la production de maquettes physiques et aussi numériques, permettant une immersion au sein des projets (promenade virtuelle, différents points de vue sur le viaduc, variation en fonction des saisons...).</p>	<p>Rendu généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maquettes 3D au format demandé par le prestataire « 3D et supports de communication » - Mémoire de conception, réalisation et vie de l'ouvrage ; - Phasage et méthodologie de réalisation ; - Avant-métrés ; - Estimation détaillée, y compris coût de maintenance prévisionnel à 50ans et honoraires MOE ; - Planning études ; - Planning fournitures et réalisation ; - Evaluation quantitative des émissions de gaz à effet de serre. <p>Durant le Dialogue Compétitif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une maquette numérique de site (3D) initiale avec 4 ambiances d'éclairage naturels (matin / midi / soir / nuit), qui sera fournie aux équipes en début de concours ; - Un script vidéo de 1 minute 30 s avec traveling caméra, zoom sur zones à enjeux et points de vue imposés, + variation des ambiances lumineuses, qui sera fourni aux équipes en début de concours ; - Une vidéo de présentation (selon le script ci-avant) utilisant la maquette de site et la maquette de la solution de base transmise par le Titulaire ; - Une maquette physique blanche (éch. 1/100) présentant 2 travées + 3 piles de la solution de base du Titulaire. <p>Esquisses initiales</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 vidéos de présentation des esquisses initiales à l'aide des maquettes 3D transmises par les équipes ; - 6 posters A0 « esquisses initiales » avec mise en page commune et présentant les mêmes 6 images extraites de chacune des 6 vidéos <p>Esquisses finales</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 posters A0 « comparatif esquisses initiales », présentant la comparaison des 3 esquisses a) et des 3 esquisses b) => 3 images par poster ; - 6 vidéos de présentation des esquisses finales à l'aide des maquettes 3D finales transmises par les 3 équipes ; - 6 maquettes physiques blanches (éch. 1/100) présentant 2 travées + 3 piles.

Les membres du Comité dédié valident collectivement les propositions finales de SNCF Réseau.

#2 La présentation au territoire et la consultation du public

Recommandations de l'Atelier Citoyen	Propositions finales SNCF Réseau
<ul style="list-style-type: none"> - Les membres de l'Atelier Citoyen souhaitent que les projets du concours international d'architecture et d'ingénierie puissent être présentés au plus grand nombre, et sur un temps long (au moins un mois). - Les citoyens demandent la mise en place d'une information numérique (sur le site internet du projet par exemple) mais aussi physique, à travers un lieu d'exposition dédié et facilement accessible, pour découvrir les projets, ou une exposition itinérante (sur les différentes communes du bassin de Thau par exemple). - Ils proposent également la tenue d'une réunion publique de présentation des différents projets, en présence des architectes. En complément, des vidéos de présentation des projets pourraient également être réalisées afin de permettre au plus grand nombre de se renseigner. - Ils préconisent ensuite d'organiser un vote (selon des modalités qui restent à déterminer) afin que le territoire puisse émettre un avis consultatif en amont du choix final. Ce vote serait limité aux habitants du territoire de la communauté d'agglomération de Sète Agglopôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le MOA assure le pilotage stratégique du Concours et délègue son pilotage opérationnel au Titulaire. Il maîtrise les consultations physiques et en ligne permettant la contribution du Public au choix de l'esquisse. Il assure également la communication extérieure relative au Concours ainsi que les échanges avec le COPIL LNMP et le Jury. - Le public est invité par le Titulaire à participer aux créneaux d'exposition des esquisses et à exprimer ses préférences parmi les différentes esquisses proposées au Jury dans le cadre d'un vote physique sur le lieu de l'exposition. Par ailleurs, une consultation citoyenne en ligne, ouverte à tous, est organisée. Les résultats de ces 2 consultations seront ensuite fournis au Jury.

Pascal Pinet demande si un « garant » sera nommé afin de suivre la concertation et de s'assurer de la bonne accessibilité des informations pour le public.

Stéphane Lubrano précise que ce rôle relève initialement du Comité dédié et indique que cette question sera abordée dans le point suivant, le dispositif étant bien prévu.

#3 Rôle du Copil, du Comité Dédié et de l'atelier dans le Jury

Recommandation de l'Atelier Citoyen	Propositions finales SNCF Réseau
<ul style="list-style-type: none"> - Les membres de l'Atelier Citoyen souhaitent poursuivre leur travail et être remobilisés par le maître d'ouvrage au moment du concours pour analyser les différents projets au regard de leurs préconisations. Cette intervention pourrait être menée en amont de la présentation au public, afin de pouvoir également porter à la connaissance du territoire l'analyse de l'Atelier Citoyen sur chaque projet, en fonction des différents critères d'analyse, se basant notamment sur la prise en compte des recommandations du présent Avis de l'Atelier Citoyen. - Ils demandent à pouvoir éliminer certains projets (à la suite de l'analyse de l'Atelier Citoyen ou du vote consultatif) si ceux-ci ne répondent pas du tout aux attentes du territoire. - Ils souhaiteraient également qu'un représentant de l'Atelier Citoyen participe (voix consultative) au jury du concours et/ou au Comité de Pilotage qui décidera du lauréat - L'Atelier Citoyen attend des financeurs du projet qu'ils prennent en compte leur avis et celui du territoire dans leur choix final. 	<p>Le Comité de Pilotage du projet LNMP est impliqué tout au long du Concours et dès sa phase de préparation.</p> <p>Le COPIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définit les règles de fonctionnement du Jury : nombre de membres, qualité des membres, mode de désignation de l'esquisse lauréate (vote majorité, vote majorité qualifiée, unanimité, etc.) - Désigne les membres du Jury ; - Désigne un membre du Comité Dédié Viaduc de Poussan accompagnant le MOA durant certains étapes intermédiaires. - Participe à la définition du programme du Concours. - Fixe notamment le coût d'objectif et les besoins fonctionnels de l'ouvrage <p>Comité Dédié</p> <p>Le membre du comité dédié désigné par la COPIL LNMP pour assister à plusieurs étapes du Concours fournit au COPIL LNMP un avis sur la qualité du déroulement de celui-ci au vu de ses observations.</p> <p>Le jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse les différentes esquisses proposées - Prend en compte l'expression du public (vote physique des habitants du bassin de Thau + consultation numérique) - Classe les esquisses et propose au Copil les 3 projets arrivés en tête <p>Le Copil désigne l'esquisse lauréate et donc l'équipe qui assurera la conception du Viaduc de Poussan dans la suite du Marché du Titulaire</p>

Carole Lopez demande comment garantir la participation des habitants au vote s'il n'existe pas de réelle prise en compte de leurs choix. Elle estime qu'ils risquent de se désintéresser de la démarche s'ils ne savent pas concrètement comment leur avis sera intégré à la décision finale.

Stéphane Lubrano répond que le sujet n'est pas encore arrêté et qu'il est possible de donner un poids spécifique aux votes exprimés par le public. Il précise que SNCF Réseau ne siègera pas dans le jury, qui sera composé d'acteurs du territoire. SNCF Réseau interviendra uniquement en amont pour valider les propositions sur des critères techniques et financiers. Il indique ensuite que le territoire pourra s'exprimer et qu'un système de pondération du vote citoyen intégré au vote du jury est envisageable. Il ajoute que les membres du jury auront tout intérêt à prendre en compte l'expression du public.

Marc Demulsant souligne que l'ensemble des éléments devra être rendu public afin de garantir la transparence de la démarche. Il rappelle que toute la démarche engagée, depuis l'atelier citoyen jusqu'au vote final, vise précisément à prendre en compte les recommandations du public.

Carole Lopez rappelle toutefois que le projet a continué à avancer malgré les réticences exprimées par une majorité de personnes sur le territoire. Elle réaffirme son souhait qu'une pondération soit mise en place afin de donner un véritable poids au vote du public.

Stéphane Lubrano indique qu'il serait par exemple possible d'avoir un jury composé de dix membres, dont un représentant le vote citoyen, ce qui donnerait automatiquement un poids au vote du public dans la décision finale.

Loïc Linares indique partager l'avis de l'association ALT et estime qu'il ne faut pas laisser penser que le vote des habitants ne sera pas respecté, alors même qu'une démarche volontaire de concertation est menée depuis plusieurs mois. Il demande qu'après validation technique des propositions, le vote du territoire soit pris en compte et pondéré dans la décision du jury.

Stéphane Lubrano répond que des propositions seront formulées en ce sens auprès du Comité de pilotage.

Loïc Linares conclut en souhaitant que, dès le COPIL de juillet, soit acté le principe selon lequel le vote des habitants jouera un rôle essentiel dans la décision finale, tout en respectant le rôle des financeurs et des collectivités. Il ajoute que les modalités opérationnelles pourront être précisées dans un second temps, notamment à travers des recommandations complémentaires du Comité dédié.

Estelle Brasseur-Brisset ajoute que les citoyens ont demandé qu'un représentant de l'Atelier citoyen participe au jury du concours avec une voix consultative.

Loïc Linares soutient cette proposition, qui sera soumise au COPIL pour validation.

Estelle Brasseur-Brisset rappelle également une autre demande formulée par l'atelier citoyen : la possibilité d'éliminer certains projets.

Stéphane Lubrano précise que si le concours aboutit à six esquisses mais que seulement trois sont transmises au COPIL par le jury, alors trois seront effectivement écartées. Il souligne toutefois que cette sélection relèvera du jury et non des membres de l'atelier citoyen.

Loïc Linares ajoute qu'il ne souhaite pas créer des « super-citoyens » qui disposeraient d'un poids supérieur à celui des autres habitants. Selon lui, si la prise en compte globale du vote du public est assurée, cela est suffisant.

Stéphane Lubrano conclut en rappelant que le travail de prise en compte des demandes citoyennes intervient déjà dès la rédaction du cahier des charges.

Carole Lopez demande sur quelles bases les membres de l'atelier citoyen pourraient exclure certaines propositions. Elle rappelle qu'elle ne souhaite pas non plus créer des « super-citoyens » disposant d'un poids supérieur à celui du reste du territoire.

Estelle Brasseur-Brisset annonce que l'ensemble des thématiques a été traité et donne la parole à Hugo Martin pour la présentation du rapport du Comité dédié.

Hugo Martin présente le chemin de fer du rapport ainsi que la rédaction déjà proposée pour les trois premières thématiques traitées lors de la session n°4 du Comité dédié.

Estelle Brasseur-Brisset précise la méthode de validation du rapport.

Loïc Linares souhaite ajouter un élément relatif à la concrétisation des travaux. Il rappelle qu'une première décision a déjà été prise en COPIL sur la base des recommandations de l'Atelier citoyen et du Comité dédié, à savoir l'ajout d'un budget supplémentaire avec un surcoût minimal de 30 %. Il estime important de souligner que les recommandations s'inscrivent dans une logique opérationnelle et influencent notamment la rédaction du DCE.

Carole Lopez indique que la notion de 30 % manque de clarté pour le public et qu'il conviendrait de la resituer par rapport au budget initial et au surcoût éventuel.

Stéphane Lubrano précise que le coût du projet est établi sur une solution de base et que le niveau de +30 % peut être explicité.

Pascal Pinet ajoute que l'introduction du rapport devrait préciser que l'Atelier Citoyen a souhaité être associé aux travaux du Comité, ce qui est effectivement le cas. Il propose également d'annexer l'avis de l'atelier citoyen au rapport. Enfin, il demande si certaines propositions de l'Atelier Citoyen n'ont pas été retenues par le Comité et, le cas échéant, qu'elles soient clairement identifiées.

Stéphane Lubrano précise qu'il existait certaines propositions contradictoires, notamment entre une passerelle intégrale et une logique de transparence de l'ouvrage, ce qui a nécessité des arbitrages. Il indique que ce point pourra être explicité dans le rapport.

Estelle Brasseur-Brisset conclut en indiquant que ces éléments sont bien déjà intégrés dans le rapport, avec le détail de la réflexion menée par le Comité.

Les membres du Comité Dédié valident la forme de rapport proposée et indiquent qu'elle sera présentée en Copil par Loïc Linares de manière synthétique. La validation du rapport définitif se fera par mail auprès des membres du Comité dédié avec un délais de retour très clair. Le Président du Comité dédié, Loïc Linarès, validera au final le rapport. Celui-ci doit être validé et finalisé pour le vendredi 19 juin.

Estelle Brasseur-Brisset clôt la réunion en remerciant les participantes et participants de leurs contributions.